

SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N° 22 - Mars 1999

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association Loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"

Abonnement 50 Francs

Ne varietur

Il ne faudrait jamais regarder couler la Loire, c'est une chose fatale : après on ne sait plus faire que ça, et le reste est sans importance.

Elle dépose son sable dans vos veines et grippe volonté, ambition, orgueil, tous les moteurs d'une virile agitation.....

La Loire ne sert à rien : elle met un point d'honneur à se rendre plus inutile que le moindre petit canal. Ignorant la violence, elle oppose à ceux qui veulent l'utiliser à des fins industrielles la force inépuisable de son inertie. Ayant vaincu les vieilles gabarres, elle n'accepte sur ses eaux que de petits bateaux de plaisance ou des barques de pêcheurs. Sur ses rives, les plus farouches de nos Rois n'ont pu construire que des châteaux de plaisance, pour aimer, boire et chanter. (...)

Le derrière sur un banc, le dos contre le mur de leurs petites maisons de tendre tuffeau blanc, sans fin, les yeux plissés par la lumière dans un sourire permanent, les gens de Loire regardent la Loire qui regarde le ciel, et ils en causent du ciel et de la Loire, de la Loire et du ciel, benoîtement persuadés, quoiqu'il arrive, que Dieu les aime d'un amour doux aciculé comme une fillette de rosé. (...) Souvent ils énervent, justement, le visiteur, parce qu'ils semblent, eux, ne pas avoir de nerfs. Emules de la Loire, ils ont tout leur temps, et tout le vôtre aussi. (...) Enervez-vous, engueulez-les, ils souriront, vous tendront une chaise pour amener votre nez à hauteur de l'horizon devant le spectacle du grand fleuve, vous offriront un verre de leur vigne, vous poseront quantité de questions, vous écouteront en hâchant la tête, les mains sur les genoux et, à la fin, de toute façon, vous plaindront avec une sincère compassion de vivre comme vous le faites. Et si jamais vous en tombez d'accord, ce ne sera ni à cause de leurs arguments, ni à cause de leur sourire, mais simplement parce qu'ils vous auront amené à regarder couler la Loire un peu trop longtemps. Quand vous vous en rendrez compte, il sera trop tard, vous aurez attrapé le virus du fleuve, vous serez déjà devenu l'un d'entre nous et c'est bien là le seul mal qu'on puisse vous souhaiter.

Alix de SAINT ANDRÉ

"L'ange et le réservoir de liquide à freins" - Série noire - Editions Gallimard 1994

Modélisation de la Loire moyenne

Le Plan Loire Grandeur Nature avait prévu une étude approfondie de la Loire Moyenne avec, comme objectif, de disposer des résultats fin 1998 afin de définir une stratégie de protection des personnes et des biens contre les grandes inondations.

Le délai a été sensiblement respecté et c'est un véritable tour de force compte tenu de l'importance du travail engagé et des objectifs ambitieux qui étaient fixés. Au cours de l'étude, plusieurs rapports d'étape ont été présentés et la présentation finale a été effectuée en janvier et février 1999 dans les différents départements concernés.

Après l'étude d'un modèle de fonctionnement de la Loire et le calage de celui-ci, deux hypothèses ont été retenues pour analyser les conséquences des inondations, ce sont celles de crues allant de 4500 m³/s (50 ans) à 8500 m³/s (500 ans) au Bec d'Allier. Il s'agit du débit cumulé de la Loire et de l'Allier.

Conclusions de l'étude.

Les conclusions de l'étude confirment, certes, ce qui était connu mais apportent, aussi, une connaissance supplémentaire sur les points faibles, dont certains totalement ignorés, et sur les gains à attendre des interventions envisageables.

Tout d'abord, un certain nombre de vals sont atteints par des crues fréquentes. Dans notre région, c'est le cas du val de Gohier, du Louet et de Chalonnès. Ce sont des champs d'expansion des crues, faiblement urbanisés, qui contribuent fortement à la limitation des inconvénients des hautes eaux dans des zones très urbanisées.

D'autres vals sont bien protégés par les levées existantes mais sont soumis au risque de ruptures accidentelles de celles-ci, ce qui représente le risque le plus dangereux car il est brutal et difficile à prévoir. Certaines levées présentent aussi des points bas, soit parce que les terrains se sont tassés, soit parce que la ligne d'eau est différente de ce qu'elle était au moment de la réalisation de celles-ci.

Enfin, le modèle a mis en évidence le risque de déstabilisation des pieds

de levées au contact du lit mineur, conséquence d'une mobilisation locale des sables. Ce phénomène, que nous avons évoqué dans notre lettre d'information n°2 de mars 1990 (hé, oui !) à propos des berges, prend une toute autre dimension lorsqu'il s'agit des levées.

Au terme de cette étude, il apparaît quelques principes essentiels :

- l'entretien et la restauration du lit est un facteur déterminant pour un bon écoulement de la crue avec une moindre hauteur d'eau.
- la modification des points bas des levées et l'amélioration ponctuelle des banquettes sont indispensables à la protection des vals concernés.
- un fonctionnement maîtrisé des déversoirs de décharge est indispensable.
- le risque de fragilisation des pieds de levées est un risque déterminant car difficilement prévisible et redoutable par ses conséquences. Une brèche qui s'ouvre accidentellement dans une levée est quasiment incontrôlable.

L'hypothèse du Veurdre.

Il convient de rappeler, d'abord, que l'ouvrage envisagé au Veurdre ne fait partie que des différentes hypothèses d'actions, rien de plus. L'implantation est située sur l'Allier, peu avant la confluence avec la Loire, et consiste à réaliser, en travers du lit majeur, une digue de 1 km de long et 15 m. de hauteur avec, en son milieu, un ouvrage de 8 vannes mobiles sus-

(suite page 2)

Modélisation de la Loire moyenne (suite de la page 1)

ceptibles d'être fermées pour stocker l'eau en amont et écrêter partiellement le débit maximal de crue. L'objectif serait de retenir environ 90 Mm³ en inondant environ 2400 Ha. Il est évident qu'un tel ouvrage écrête le débit maximal de crue au profit d'un moindre niveau pendant plus longtemps. Toujours par nature, l'efficacité est proportionnellement moindre quand le débit maximal de crue augmente. C'est ainsi.

Enfin, l'hydrogramme naturel d'une crue s'aplatissant au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'estuaire, l'effet bénéfique du Veudre diminue d'autant plus que l'on se situe loin de lui.

Ainsi, pour une crue cinquantennale (4500 m³/s) l'effet est de 35 à 45 cm en amont du Cher et de 25 à 30 cm jusqu'aux Ponts-de-Cé. Pour une crue centennale (6000 m³/s) l'effet est de 20 à 25 cm au niveau du Cher et de moins de 10 cm aux Ponts-de-Cé.

Les conséquences économiques

L'étude a consisté à réaliser l'inventaire des enjeux situés en zones inondables au sens des plus hautes eaux connues (P.H.E.C.) de 1856. Les chiffres sont saisissants : 300 000 habitants, 115 000 logements, 72000 emplois, etc. C'est dire que si une inondation, type 1856 avec ruptures de levées, devait se reproduire, les conséquences économiques seraient très graves. A titre indicatif, le coût d'une inondation cinq centennale sans brèches accidentelles passerait de 15 à 20 milliards de Francs à plus de 40 milliards avec des brèches.

Il apparaît aussi que le coût d'inondations de moindre importance peut être réduit par un système d'alerte performant, par une organisation matérielle prenant en compte les risques et, enfin, par une bonne gestion de la crise et de la post-crise.

Cette étude a restitué des informations qui permettent de définir des actions. Celles-ci sont nombreuses et l'équipe pluridisciplinaire a évoqué des scénarios, un peu comme un inventaire à la Prévert, en combinant les différentes possibilités d'actions. Il reste à faire ensuite des choix qui, après concertation des différents partenaires, seront arrêtés

par le Gouvernement. La décision lui appartient.

Le point de vue de la Sauvegarde de la Loire Angevine.

Dans cette Lettre d'Information, notre association s'est efforcée, au gré de la restitution des informations d'étape de cette étude, de vous tenir informé avec la plus grande objectivité possible. Notre devoir est maintenant de participer à la réflexion en exprimant notre point de vue, en toute indépendance.

La satisfaction première est de constater que c'est sans doute la première fois qu'un problème de cette nature, aussi complexe, fait l'objet d'une étude approfondie prenant en compte les différents paramètres. Des outils les plus performants ont été mis en oeuvre, des scientifiques de toutes disciplines ont été mis à contribution, la connaissance de la Loire a progressé. Pour une fois, la démarche a consisté à tenter d'examiner les problèmes de plus haut. C'est bien.

L'espoir est que les décideurs s'inspireront de la gestion de la Qualité. Faire autant de dossiers justificatifs qu'il en faut jusqu'à ce qu'émerge la ou les meilleures solutions, selon des critères objectifs. Que soient enfin abandonnés les certitudes stéréotypées ou les manoeuvres politiques. C'est petit.

Pour ce qui nous concerne, l'expérience oblige à mettre en garde contre le chant des sirènes qui voudraient donner à croire que, pour notre région, le Veudre est LA solution. L'étude démontre que, pour une crue cinquantennale (4500m³/s au bec d'Allier), l'effet du Veudre serait de 25 à 30 cm jusqu'aux Ponts-de-Cé.

Sur l'échelle des débits classés, 4500 m³/s correspond à 4,90 m sur l'échelle bathymétrique des Ponts-de-Cé. Depuis le début du siècle, cette cote a été atteinte ou dépassée 17 fois. Au bec de l'Allier, le débit cinquantennale de 4500 m³/s est atteint ou dépassé 2 fois par siècle. C'est dire que, dans la quasi totalité des cas, le Veudre est sans aucun effet sur les crues dans notre région. Ainsi est la vérité.

Navigation douce sur la Loire Sauvage

Nous avons évoqué ce sujet dans notre lettre N° 21 et, depuis lors, le dossier final a été diffusé en novembre 98. Nous avons eu le regret de constater que, sur les cartes, pratiquement toutes les plages et grèves de sable avaient été mentionnées comme étant accessibles ou voire même comme étant des lieux d'embarquement possible. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir précisé, lors des réunions du comité de suivi, que des précautions particulières devaient être prises pour certains bancs de sable durant la période de nidification. Des réserves formelles ont donc été formulées à ce sujet et nous avons demandé à être consulté lors de l'élaboration des documents définitifs afin de formuler des avis. Nous avons de bons amis experts en ornithologie !

Pour ce qui est du projet de stade d'eau vive aux Ponts-de-Cé, nous y sommes toujours opposés et comme certains en ont été étonnés, en voici les raisons.

Au plan technique, la dénivellation maximale existante au droit du seuil, en aval du pont Dumnacus, est de quelques 70 cm et est visible en période d'étiage parce qu'elle se produit sur une faible longueur (environ 10 m). Le projet est de canaliser l'écoulement de l'eau passant sous la première arche, rive droite, sur 150 mètres en y plaçant des seuils de turbulence. Coût estimatif de l'opération : 820 000 F T.T.C. C'est quand même cher payé pour faire plaisir à quelques adeptes du canoë- kayak d'eau vive, pendant quelques semaines dans l'année. Ce n'est pourtant pas les rivières d'eau vive qui manquent en France !

Mais si, pour certains, rien n'est trop beau avec l'argent des autres - finalement l'argent des contribuables - il y a plus grave encore. C'est un bidouillage de plus dans le lit de la Loire et un bidouillage par-ci et un autre par-là finiront par défigurer le fleuve. Il en est de cela comme des remblaiements des zones inondables, 15 ha par-ci et 30 ha par-là font, qu'après des dizaines d'années, on a diminué le volume d'expansion des crues. Il en est aussi de même pour les voies sur berges, pour les parkings sur les quais ou, pis encore, pour les arbres plantés sur ces mêmes quais. Un patrimoine, qu'il soit architectural ou naturel, cela se respecte.

La sablière de l'île Ponneau

Pour ceux qui l'ignoreraient, cette carrière de sable est située dans le lit endigué de la Loire, en rive droite et en aval de Saumur. Elle fait l'objet d'une nouvelle demande d'extension soumise à enquête publique durant le mois de mars.

Il est utile de faire l'historique de cette carrière pour bien comprendre en quoi cette nouvelle demande inacceptable s'inscrit dans une logique du "toujours plus" d'un grand groupe international dont le souci premier est le profit.

A l'origine, cette carrière a été autorisée en 1987 pour le compte de la Ste SAGRAL pour une superficie de 25 Ha, un tonnage exploitable de 3 240 000 T au rythme moyen de 200 000 t/an avec un maximum de 300 000 t/an. En 1992, changement de l'exploitant qui est la Sté des Carrières du Maine et de la Loire du groupe Lafargue. Dès 1993, autorisation accordée de passer à une production de 380 000 t/an. En 1994, nouvelle demande accordée pour 420 000 t/an. Enfin, en 1995 demande accordée pour 450 000 t/an.

Résultat : la production de sable du secteur saumurois, toutes origines confondues, a augmentée de 133% entre 1992 et 1994 bien que les extractions en lit mineur aient complètement cessé.

En 1996, l'entreprise a déposé une demande d'extension pour une superficie de 14 Ha et un tonnage exploitable de 1 700 000 t. soit 50 % supplémentaire par rapport à l'exploitation initiale en superficie et en production. Pour de nombreuses raisons le préfet a rejeté la demande. Après un chantage éhonté à l'emploi et un recours gracieux du pétitionnaire, le préfet a accepté une extension partielle en obtenant le consensus des différents partenaires (pétitionnaire, services de l'État et associations de protection de l'environnement).

Non satisfaite de tout cela, l'entreprise sollicite une nouvelle extension de l'extension précédente, arguant de toutes sortes de bonnes raisons pour la justifier.

La raison profonde de toutes ces manoeuvres est que le groupe Lafargue souhaite avoir gain de cause et créer ainsi un précédent justifiant d'autres ouvertures ou extensions de sablières dans le lit majeur des rivières.

Il y a de bonnes raisons qui rendent ce projet inacceptable :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Loire (SDAGE) précise : *"Il n'y aura plus d'autorisation d'exploitation sur de nouveaux sites dans le lit endigué de la Loire.....les dates de fermeture seront évaluées de manière à permettre le retour sur investissement économique"*. Une extension qui s'ajouterait ainsi à une précédente extension conduit à créer un nouveau site car il n'y a plus aucune commune mesure avec le site initial. Quant au retour sur investissement, personne ne voudra croire qu'il n'est pas déjà réalisé quand on sait que le prix du sable, depuis 1993, a considérablement augmenté alors que l'inflation n'a été que de quelques pour cent. C'est presque d'une mine d'or qu'il faudrait parler.

- Le projet est situé en zone d'aléa très fort de l'atlas des zones inondables et les directives ministérielles sont explicites : *"il convient de ne pas autoriser les extractions dans les zones de grand écoulement..."*

- le projet est situé dans un ensemble écologique de grande sensibilité et porte atteinte au paysage, toutes choses protégées par la loi du 19 juillet 1976.

- le projet accentue les effets du courant sur la route départementale et la fragilise considérablement dans la mesure où celle-ci ne bénéficie d'aucune protection.

Il y a bien d'autres motifs pour s'opposer à cette extension et, même si c'est David contre Goliath, nous mettrons tout en oeuvre pour faire avorter ce projet avec, en outre, un certain mépris pour ses instigateurs qui font peu de cas des accords amiables.

Brèves

Barrage de Chambonchard Communiqué de presse de Loire Vivante

L'approche d'une décision pour le barrage de Chambonchard et l'étude, par le ministère de l'environnement, d'une série de mesures raisonnables répondant aux besoins de la région provoquent une activité fébrile du côté de l'EPALA. Mais cet organisme est bien en peine de trouver des justifications à son projet.

* la réserve d'eau pour l'irrigation n'intéresse plus personne (et surtout pas les agriculteurs).

* les investissements autour de la retenue seraient, pour le moins, hasardeux car les touristes ne trouveraient l'été qu'un bassin vide aux berges rendues boueuses par le marnage : il est temps d'étudier un développement s'appuyant sur les caractéristiques naturelles de la région comme nous le proposons depuis le début.

* l'alimentation en eau de l'agglomération de Montluçon n'a jamais posé de problème et n'en posera sans doute jamais ; les garanties supplémentaires apportées par un engagement de l'État sur l'utilisation de la retenue existante de Rochebut lèveraient les ultimes incertitudes.

* le traitement des mines du Châtelet et de leurs résidus de cyanure et d'arsenic s'impose de toute façon, barrage de Chambonchard ou pas.

* L'EPALA en est réduit à s'accrocher au dogme des 4 m³/s à Montluçon. Mais ce débit artificiel, et bien supérieur au débit naturel de la rivière, n'est pas nécessaire pour atteindre les objectifs de qualité des eaux.

Nous ne cessons de réclamer une dépollution poussée des eaux usées des agglomérations riveraines, bien préférable à la dilution des effluents, pour retrouver une bonne qualité d'eau lors des étiages les plus sévères. La proposition d'un programme renforcé d'assainissement pour l'agglomération montluçonnaise montre que les services de l'État adoptent à présent des solutions qui traitent le mal à la racine.

Ne pouvant plus tenir l'argument de l'intérêt public, l'EPALA se porte sur

(suite page 4)

Ouvrage expérimental à Ingrandes-sur-Loire

Nous avons longuement exposé, dans la lettre N° 20, en quoi consistaient les travaux expérimentaux d'Ingrandes pour rehausser la ligne d'eau d'étiage. Depuis lors, le comité de suivi s'est réuni à trois reprises et les récentes évolutions de ce dossier ne sont pas sans soulever l'inquiétude de nombre de participants.

Rappelons qu'à l'origine, le projet consistait à créer, dans le bras nord, deux seuils à échancrure dont le but était de maîtriser les vitesses d'écoulement à débit variable pour favoriser la sédimentation dans le bras et, par voie de conséquence, entraîner le sable excédentaire du bras sud.

Lors de la réunion de juin 98, deux préoccupations majeures avaient retenues l'attention des participants: les dimensions des ouvrages projetés et leur impact paysager, d'une part, et les critères de réversibilité de l'opération en cas d'échec, d'autre part.

La réunion de novembre 98 a été consacrée à la présentation du dossier de reprise de l'étude, mise à jour en octobre 98, pour tenir compte des informations récentes relatives à la rugosité des fonds et du soucis de limiter l'impact visuel.

La première surprise a été d'apprendre qu'il n'y aurait plus qu'un seuil de réalisé pour des raisons peu explicitées mais en réalité purement financières. L'étude de l'expert, d'octobre 98, reposant toujours sur l'hypothèse de deux seuils il est difficile de comprendre comment la réalisation d'un seuil a techniquement le même effet. Ou bien un des deux seuils est inutile et le doute est alors permis à l'égard de la crédibilité de l'étude ou bien la raison est purement financière et le doute est alors permis à l'égard des résultats attendus.

Le moins que l'on puisse dire est que ce n'est pas clair !

La définition du profil de l'ouvrage amont, le seul subsistant, a continué à soulever de nombreuses inquiétudes quant à son impact visuel et paysager car le sommet sera à environ 2,50 m. au dessus du niveau d'eau d'étiage. Aucune commune mesure avec les épis noyés habituels.

L'insatisfaction générale a conduit à

organiser une nouvelle réunion en décembre 98 pour que soient présentées des simulations de cet impact paysager. Résultats peu probants malgré la bonne volonté du Service Maritime et de Navigation car l'analyse des paysages est un métier d'une autre nature. A la demande du représentant du DIREN de Bassin, il a été convenu qu'une étude d'impact paysager devait être conduite par des spécialistes (se rapprocher du Conservatoire des Rives de la Loire pour consulter quelques experts). Il a été convenu, aussi, que le dossier qui sera soumis à enquête publique devra répondre à toutes les questions posées au cours des différentes réunions, quelque soit le retard que cela entraînera.

L'avis de la Sauvegarde de la Loire Angevine.

Pour avoir soutenu cette étude à l'origine, compte tenu de sa manière originale de traiter le problème du relèvement d'étiage, nous sommes très à l'aise pour manifester nos inquiétudes. Nous l'avons déjà fait en nous interrogeant sur l'approvisionnement en sédiments du bras nord, nous continuons à nous interroger de plus en plus sur la pertinence de cette opération qui prend des dimensions de "grands travaux". Si ce projet doit finalement être mené à terme, il faudra appliquer la méthode " aux grands maux, les grands remèdes ". En termes clairs cela signifie que si, cinq ans plus tard, aucune amélioration n'est constatée, il faudra démolir l'ouvrage. Si, par contre, l'ouvrage a produit tous ses effets et fait preuve d'efficacité, il faudra aussi le démolir car il sera devenu inutile.

Et si les résultats sont mitigés, il faudra aussi démolir car l'expérience prouve qu'à attendre, dans un sens ou un autre, on se retrouve toujours dans la même expectative un siècle plus tard.

Brèves (suite de la page 3)

le terrain des pressions politiciennes, enrôlant, en leur forçant parfois un peu la main, divers élus qui proclament tous leur intérêt pour le barrage sans pour autant répondre aux arguments techniques et économiques. On a même vu l'EPALA menacer de se retourner contre l'État pour se faire rembourser les sommes qu'il a engagées. Sous prétexte que près de 100 millions de francs ont déjà été gaspillés dans le projet, il faudrait s'entêter à en dilapider cinq fois plus pour mener le projet à son terme.

Loire Vivante attend du gouvernement qu'il ignore ces calculs politiques et qu'il prenne une décision authentiquement politique au sens de conforme à l'intérêt général et fondée sur des arguments clairs et transparents. Si tel est le cas, Loire Vivante ne doute pas que le barrage de Chambonchard ne sera pas construit.

Usine à eau potable des Ponts-de-Cé

Cette usine, qui est de la responsabilité du District de l'agglomération angevine, est l'unique source d'approvisionnement du grand Angers à partir de l'eau de Loire et de la nappe alluviale. La dégradation générale de l'eau brute exige que cette unité de traitement soit modernisée pour répondre aux normes dans tous les cas de figure. Le district souhaiterait implanter ces compléments d'installations en mitoyenneté avec l'existant en procédant à des remblaiements du lit endigué pour les mettre hors inondations.

Cette solution est aberrante car elle conduit, une fois de plus, à limiter le champ d'expansion des crues - une des spécialités des Ponts-de-Cé- et à conforter sur un site inadapté, une usine ancienne, totalement amortie, qu'il faudra rénover fondamentalement, à court terme.

C'est un vaste dossier sur lequel nous reviendrons dans une prochaine lettre mais, d'ores et déjà, le ministère de l'environnement a été alerté.